



Moulins, le 31 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à candidature au poste de lieutenant de louveterie

Dans le cadre du renouvellement, pour la période 2020-2025, des mandats des lieutenants de louveterie, la Direction Départementale des Territoires de l'Allier fait appel à candidatures.

Le rôle d'un lieutenant de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le préfet et concourent sous son autorité à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés pour constater les infractions à la police de la chasse. Ils sont les conseillers techniques de l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Leurs fonctions sont bénévoles.

Les conditions à remplir ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature

- être de nationalité française (copie d'une pièce d'identité) ;
- jouir de ses droits civiques (copie de la carte d'électeur) ;
- résider dans le département ou un canton limitrophe (justificatif de domicile) ;
- être titulaire d'un permis de chasser depuis au moins 5 ans (copie du permis) ;
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction par production d'un certificat médical daté de moins de 2 mois et établi par un médecin agréé ;
- être âgé de moins de 75 ans ;
- présenter une lettre de motivation précisant notamment ses compétences cynégétiques ;
- s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit un minimum de 4 chiens courants créancés dans la voie du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.

Recrutement

Le recrutement sera réalisé après examen des dossiers et, éventuellement, entretien individuel. Il sera, notamment, vérifié la compétence cynégétique, l'aptitude à l'action, au commandement et à la diplomatie, la disponibilité, la capacité à rédiger des rapports techniques et à rendre compte.

Toute personne intéressée est invitée à adresser son dossier de candidature (contenant l'ensemble des pièces listées ci-dessus) à la Direction Départementale des Territoires -Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 Yzeure, avant le 16 septembre 2019, cachet de la poste faisant foi.

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00